

CANADA
Province de Québec
District de Québec
N° de dossier : 200-17-038253-258

COUR SUPÉRIEURE

Burn 24/7 Canada Worship Ministries

(partie demanderesse)

Ville de Québec et Sean Feucht

(partie défenderesse)

EXAMEN DU PROTOCOLE (art. 150 C.p.c)

☒ NON RETENU POUR LA GESTION (CHEM*NGI)		
☐ PROPOSITION TIENT LIEU DE PROTOCOLE ☐ de la Demande ☐ de la Défense ☐ Séquence		
☐ ORDONNE UNE CONFÉRENCE DE GESTION d'au plus 30 minutes (CHEM*GJU) pour les motifs suivants : ☐ établissement du protocole de l'instance ☐ preuve par expertise(s) ☐ nombre ☐ expertise commune ☐ interrogatoire(s) préalable(s) ☐ nombre ☐ date(s) ☐ nom ou identité du témoin ☐ autres:		
☐ SUSPENSION DE L'INSTANCE L'instance est suspendue jusqu'au :	☐ refusée (JUGR*SUR)	☐ accordée (JUGR*SUA)
☒ PROLONGATION DU DÉLAI Le délai d'inscription est prolongé jusqu'au : <u>20 août 2026</u>	☐ refusée (JUGR*PRR)	☒ accordée (JUGR*PRA)
☐ DÉFENSE ÉCRITE	☐ refusée	☐ autorisée
☐ DOSSIER REMIS À UN JUGE (CHEM*RJU) pour une conférence de gestion ☐ 60 minutes ☐ 90 minutes		

DATE : 6 Mars 2026

MARIE-PAULE GAGNON

(nom du juge)

(signature du juge)

AVIS AUX AVOCATS ET AUX PARTIES NON REPRÉSENTÉES

Vous êtes convoqués à une conférence de gestion de l'instance qui aura lieu à _____ heures, pour une durée d'au plus _____, le _____ en salle _____ du Palais de justice de _____.

☐ en personne ☐ par visioconférence

Si vous n'êtes pas disponibles à cette date, veuillez nous aviser par un seul courriel commun à l'adresse _____ du motif de la non-disponibilité et de la date à laquelle les parties sont disponibles, à _____ h, dans la semaine du _____ ou du _____.

Si avant la conférence de gestion vous réglez le dossier hors cour ou convenez d'un protocole de l'instance modifié, vous êtes priés de nous le faire savoir instamment à cette même adresse courriel.

Transmis aux parties le :

(nom du greffier ou technicien en droit)

(signature du greffier ou technicien en droit)